

Résumé du budget de l'Ontario 2011

Le 29 mars 2011



INTRODUCTION

L'Honorable Dwight Duncan, ministre des Finances, a déposé le 29 mars 2011 le budget de l'Ontario pour l'année 2011.

Bien qu'il ne contienne aucune nouvelle mesure fiscale pour les particuliers ou les entreprises, le budget annonce des modifications visant à améliorer la perception des recettes fiscales ainsi que la prestation aux particuliers de certains avantages directs.

Voici un résumé des mesures budgétaires annoncées dans le budget 2011.

1. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Le déficit provisoire pour l'exercice 2010-2011 s'établit à 16,7 milliards de dollars, en baisse par rapport aux 19,7 milliards de dollars prévus le printemps dernier dans le budget de 2010. Le déficit prévu pour l'exercice 2011-2012 s'établit à 16,3 milliards de dollars.

Au cours des deux prochaines années, le gouvernement devrait réduire de 1,7 milliard de dollars le déficit prévu selon les projections, ce qui porte à 4,7 milliards de dollars sur trois ans le montant total cumulatif des améliorations à ce chapitre.

Le gouvernement prévoit rétablir progressivement l'équilibre budgétaire d'ici 2017-2018.

2. MESURE POUR LES PARTICULIERS

2.1 PRESTATION TRILLIUM DE L'ONTARIO (PTO)

Le gouvernement a déjà proposé des modifications au crédit de taxe de vente de l'Ontario (CTVO), au crédit d'impôt de l'Ontario pour les coûts d'énergie et les impôts fonciers (CIOCEIF) et au crédit pour les coûts d'énergie dans le Nord de l'Ontario (CCENO) pour qu'il y ait une meilleure correspondance entre le moment où les paiements liés à ces crédits sont versés et celui où les particuliers engagent leurs dépenses. Ainsi, les paiements seront effectués plus tôt, soit tous les trois mois, au lieu d'être versés en un seul montant après que les gens ont présenté leur déclaration de revenus.

Le gouvernement provincial propose de passer à la prochaine étape de la transformation des crédits d'impôt remboursables en mettant en œuvre la Prestation Trillium de l'Ontario (PTO) en juillet 2012. Les paiements de ces trois crédits seraient réunis et effectués tous les mois afin que les particuliers les reçoivent à un moment qui convient mieux à celui où ils font leurs dépenses.

3. MESURE POUR LES ENTREPRISES

3.1 RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU DES SOCIÉTÉS

Le gouvernement confirme qu'à compter du 1^{er} juillet 2011, les taux d'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sera réduit comme suit :

- le taux général de l'IRS passera de 12 % à 11 %, puis sera progressivement réduit sur deux ans pour passer à 10 %.

3.2 SOUTIEN FISCALE À L'INNOVATION

Un comité fédéral étudie l'efficacité des mesures de soutien à l'innovation offertes aux entreprises, y compris les programmes de dépenses directes et le programme d'incitatif fiscal pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). L'Ontario travaillera avec le gouvernement fédéral afin d'accroître l'efficacité du soutien fiscal fédéral à la recherche et au développement tout en veillant à ce que le caractère juste et impartial du soutien fiscal accordé soit maintenu.

3.3 IMPOSITION DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

En réaction au document de consultation publique sur la mise en œuvre éventuelle d'un régime officiel d'imposition des groupes de sociétés au Canada que le gouvernement fédéral a publié en novembre 2010, le gouvernement commente que toute modification apportée devrait viser à rendre le régime canadien d'imposition des sociétés plus efficient et plus concurrentiel ainsi qu'à fournir aux gouvernements provinciaux les revenus auxquels ils ont droit.

4. TAXE DE VENTE HARMONISÉE

Aucun changement significatif à noter.

5. AUTRES MESURES

5.1 CRÉDIT D'IMPÔT DE L'ONTARIO POUR LES MAISONS D'ÉDITIONS

Pour les dépenses engagées après le 29 mars 2011, le gouvernement propose de faire passer la période prévue pour les dépenses de marketing admissibles de 12 mois à une période commençant un an avant et se terminant un an après la date de publication.

5.2 SUPPLÉMENT DE REVENU DE L'ONTARIO POUR LES FAMILLES TRAVAILLEUSES AYANT DES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS

Le gouvernement propose de consolider les paiements au titre du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants (SROFT) et les paiements au titre de la Prestation ontarienne pour enfants (POE) de sorte qu'ils soient versés par enfant.